

## 2017 : LANCEMENT DE LA NOUVELLE CAMPAGNE DE LUTTE

### UN POINT SUR LA BIOLOGIE DE L'INSECTE

Après avoir construit au début du printemps un premier nid, appelé nid primaire, à quelques mètres du sol, sous une avancée de toit, dans une cabane de jardin, ..., la fondatrice a élevé une première génération d'ouvrières, une dizaine d'individus tout au plus.

Durant cette période, elle a dû construire le nid, élever et nourrir sa progéniture et défendre son nid contre les autres fondatrices dans des combats à mort.

Très souvent, la fondatrice étant très occupée, elle n'a pas pu nourrir suffisamment ses premières larves, ce qui donne des individus de petite taille comme le montre la photo ci-dessous. La fondatrice mesure 2.7 cm de longueur, l'ouvrière à peine plus de 2.0 cm.



Ouvrière et fondatrice (© Pierre Falatico – 27 mai 2017)

Les ouvrières ont ensuite commencé à construire un nid secondaire, très souvent à la cime d'un arbre où la colonie se sent plus en sécurité, loin de l'agitation qu'on peut observer au sol.

Aujourd'hui, les nids primaires sont progressivement désertés par la fondatrice qui va intégrer le nid secondaire et se consacrer uniquement à la ponte.



Nid primaire (© Basile Naillon - 2008)



Nid primaire plus avancé (© Pierre Falatico – 27 mai 2017)

## **CAMPAGNE DE COMMUNICATION A DESTINATION DES MAIRIES**

De la même manière qu'en 2016, une affiche a été envoyée aux mairies de tous les départements rhône-alpins, afin d'indiquer les numéros de téléphone et adresses mails à contacter pour signaler la présence d'un insecte ou d'un nid suspect. Une information leur a également été faite par mail, avec, en complément, la carte de répartition des signalements 2016, sur les territoires les concernant.

## **LES PREMIERS SIGNALEMENTS DE L'ANNEE**

Ce printemps, quelques signalements d'individus (des fondatrices pour la plupart) nous sont parvenus de plusieurs départements et 8 nids primaires ont été observés sur les départements de l'Ardèche (Charmes sur Rhône, Lablachère, Saint Julien le Roux, Saint Sernin, Toulaud, Vesseaux), de la Drôme (Saint Marcel lès Valence) et de l'Ain (Bagé la ville). La plupart de ces nids ont été détruits ou sont en cours de destruction. L'un d'entre eux avait été déserté et il n'a pas été nécessaire de le détruire.

D'autres signalements et photos de nids primaires potentiels nous sont parvenus des départements de l'Isère (Saint Antoine l'Abbaye) et du Rhône (Le Bois d'Oingt) mais le manque d'informations ou la non conservation du nid lors de la découverte n'ont pas permis de déterminer précisément de quelle espèce il s'agissait.

Le réseau des naturalistes bénévoles de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) fait aussi remonter très régulièrement des signalements d'individus isolés qui sont exploités par les animateurs départementaux de notre réseau pour rechercher les nids.

## **DOCUMENTS TECHNIQUES**

Pour rappel, au besoin, un ensemble de documents techniques concernant le Frelon asiatique sont à votre disposition sur le site de la FREDON : [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)

Des fiches techniques :

- « Le frelon asiatique »
- « Comment le reconnaître ? »
- « Comment rechercher les nids ? »
- « La sécurisation des nids »

Ainsi que la cartographie des signalements recensés sur le territoire pour l'année 2016.

A l'occasion d'un signalement des fiches d'aide ont également été créées et diffusées auprès des animateurs départementaux, de la FREDON et des GDS :

- Un questionnaire téléphonique pouvant servir de mémo pour la gestion des appels,
- Une fiche d'aide à la prise de renseignements concernant les nids (reprenant toutes les informations utiles à une éventuelle destruction).

## **RETOUR D'EXPERIENCE**

Un constat intéressant a été rapporté ce printemps dans le département de l'Ardèche : il semblerait que des frelons asiatiques aient été en mesure de passer l'hiver dans des colonies.

Chez un même apiculteur, la visite de printemps a été l'occasion d'observer, pour 2 ruches, un frelon asiatique mort sur les têtes de cadre. Pour une troisième, le frelon asiatique était vivant et s'est envolé après quelques secondes.

Les colonies concernées étaient fortes à l'entrée en hivernage mais se sont affaiblies au cours de l'hiver, en comparaison aux autres colonies du rucher (probablement du fait de la présence des frelons).

Ce point est d'autant plus important qu'il fait écho à un cas similaire, décrit aux alentours de Montpellier au cours de l'hiver 2015-2016. Il met en évidence la possibilité qu'aurait le frelon asiatique de se déplacer à la faveur de mouvements de ruches, notamment à l'occasion des premières transhumances, quand les colonies quittent leurs emplacements d'hivernage.

D'où l'importance de l'observation des colonies, avant tout déplacement ! Cette modalité de dispersion pourrait expliquer la colonisation du nord du territoire Rhône-alpin, où des individus et des nids ont été observés, ponctuellement, sans progression *a priori* logique.

### LA DEMARCHE DE VALIDATION D'UN SIGNALEMENT

Afin d'améliorer la circulation des informations dans le réseau, voici un petit rappel des règles de fonctionnement du dispositif de surveillance. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- **Le schéma classique : une personne appelle le numéro départemental.**

Le signalement est enregistré et l'animateur départemental reprend contact avec la personne ayant effectué ce signalement pour obtenir toutes les précisions utiles et surtout une photo ou un spécimen pour valider l'espèce.

Si la présence de frelon asiatique est validée, l'emplacement du nid est-il connu ?

- Si oui, une demande de destruction est faite par l'animateur.
- Si non, l'animateur prend contact avec le référent du secteur et lui demande de se déplacer sur site pour rechercher le nid. Quand le nid est trouvé, le référent informe l'animateur départemental qui demande la destruction.

- **Le circuit court : le référent reçoit directement un appel pour un signalement.**

Le référent, avant toute action, contacte l'animateur départemental pour l'informer et savoir si ce signalement est déjà connu ou s'il recoupe d'autres signalements antérieurs.

L'emplacement du nid est-il connu ?

- Si oui, l'animateur départemental demande sa destruction.
- Si non, l'animateur transmet au référent toutes les informations en sa possession et nécessaires à la recherche du nid. Quand le nid est trouvé, le référent informe l'animateur départemental qui demande la destruction.

Pour que le dispositif fonctionne bien, il est important que la circulation des informations soit la plus fluide possible, et ce dans les 2 sens. Le référent doit veiller à bien faire remonter les informations sur ses investigations mais l'animateur départemental doit aussi informer régulièrement les référents des signalements qu'il a pu traiter au niveau départemental sans faire appel à eux car il disposait d'éléments suffisants.